
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.49930

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

DIETRICH LOHRMANN

LE RÉTABLISSEMENT DU GRAND DOMAINE À FAIRE-VALOIR DIRECT EN BEAUVAISIS AU XII^e SIÈCLE*

1. Les destinées du grand domaine gallo-romain

Dans la France du Nord, la densité de l'occupation du sol à l'époque gallo-romaine a été longtemps sous-estimée. On supposait bien, à l'exemple des découvertes antérieures faites en Belgique (Anthée) ou aux environs de Trèves, l'existence d'exploitations domaniales (*villae*), mais on les croyait modestes et peu nombreuses. D'autant plus grande a été la surprise lorsque des survols systématiques et des photographies prises d'avion, mettant à profit soit des anomalies de la croissance au printemps, soit des variations des gelées matinales en hiver ou des traces calcaires ramenées à la surface par des labours profonds, ont donné des images d'une grande netteté qui montrent le plan, partiel ou complet, de très nombreuses et souvent de très grandes villas.

Jusqu'en 1970, ces photographies ont été publiées essentiellement en trois séries.¹ Un «Atlas d'archéologie aérienne de la Picardie», paru en 1975, a suivi.² Et en 1978, une grande thèse consacrée à la région de la Somme a fini par donner une base entièrement neuve à la recherche future.³ Tous ces ouvrages, accompagnés de nombreuses études de détail, prouvent que plus d'un millier de villas isolées ont couvert les plaines du Nord-Ouest de la Gaule romaine. Ils montrent la typologie des bâtiments, leur emplacement précis et une organisation rationnelle en fonction de la qualité du sol aussi bien que des voies de communication.

L'activité économique des villas antiques du Nord de la Gaule n'est pas encore aussi bien documentée. On cite les indications de valeur plutôt générale données par les agronomes latins. On fait valoir que le climat et la nature des sols ont privilégié à toute époque les mêmes cultures et que les plateaux du nord de la Gaule ont donc été toujours fertiles en blé. L'emploi d'une machine moissonneuse, attestée par les textes

* Le présent travail a été l'objet de communications à l'Institut historique allemand de Paris et à la Société historique de Compiègne. Il a bénéficié des suggestions de nombreux collègues français. Je tiens à remercier tout particulièrement M. Charles Higounet, Directeur de recherche à l'École des Hautes Études, et M. Olivier Guyotjeannin, ancien élève de l'École nationale des Chartes, qui a bien voulu soumettre à une ultime révision le français de cet article en y ajoutant des notes précieuses.

¹ R. AGACHE, Détection aérienne de vestiges protohistoriques, gallo-romains et médiévaux dans le bassin de la Somme et ses abords, dans: Société de préhistoire du Nord. Bull. spécial 7, Amiens 1970. Voir auparavant même Bull. spécial n° 5 (1962) et 6 (1964).

² R. AGACHE – B. BRÉART, Atlas d'archéologie aérienne de Picardie. La Somme protohistorique et romaine, 2 vol. in-fol., Amiens 1975.

³ R. AGACHE, La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections aériennes à basse altitude, Amiens 1978. Voir aussi, du même auteur, La campagne à l'époque romaine dans les grandes plaines du Nord de la France d'après les photographies aériennes, dans: H. TEMPORINI (éd.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt II*, 4, Berlin-New York 1975, p. 658-713.

(Pline, Palladius) et surtout par des bas-reliefs, confirme ces vues pour la période gallo-romaine tout spécialement.

Cette machine, appelée *vallus* d'après son grand caisson destiné à recueillir la partie supérieure des tiges, fut appliquée en Gaule dans un triple but: économiser la main d'œuvre, accélérer la moisson et en réduire les risques en des régions toujours menacées par la pluie. Quant à la main d'œuvre, elle a été formée, sinon par des esclaves ou des prisonniers de guerre, du moins par un personnel soumis à «un encadrement et une discipline très dure»; l'emploi d'entraves de fer est prouvé par les fouilles d'une villa de la Somme.⁴ Tout porte ainsi à croire que le régime économique de la villa gallo-romaine a été marqué par une prédominance très nette du faire-valoir direct.

C'est pendant la seconde moitié du III^e siècle que la civilisation florissante des villas, redécouverte en Gaule du Nord par Roger Agache, a subi un choc terrible. La plupart des établissements y ont sombré. Les incursions extérieures, le feu et le pillage, la fuite de la main d'œuvre et le recul de la demande du marché urbain, ont créé des problèmes insurmontables. Tout un faisceau de facteurs négatifs a poussé alors les propriétaires à l'abandon de leurs domaines. Les bâtiments complètement arasés de plus de mille villas en témoignent.

Aucun lien n'existe plus entre le parcellaire de ces domaines antiques et celui que les plans ou cartes montrent depuis le début des temps modernes.⁵ Et pourtant, le grand domaine à faire-valoir direct presque exclusif, tel qu'on le voit aux premiers siècles de notre ère, n'a pas disparu définitivement. Il a été rétabli. A quelle époque? L'apparition des premiers plans d'Ancien Régime ou cadastraux intervient bien trop tard pour répondre à cette question. Il faut recourir aux textes écrits et choisir d'abord une région limitée où la documentation diplomatique est dense.

La région proposée est le Beauvaisis du nord. Géographiquement, elle fait encore partie des plateaux picards. Sur une longueur de 60 kilomètres, s'étendant entre Compiègne et Beauvais, et une largeur d'entre 15 kilomètres à l'Est et 25 à l'Ouest, le pays est sectionné à peine par trois petits cours d'eau: la Brêle et l'Arré au centre, l'Aronde au nord-est. Partout ailleurs, des plateaux légèrement vallonnés sont couverts de champs ouverts où, au plus tard au XVII^e siècle, toutes les terres étaient en labour. Dès cette époque-là, le blé a chassé l'arbre. «Il n'y a point un endroit, note un intendant de Louis XIV, qui ne soit cultivé».⁶ Les recensements y dénombrent des chevaux et de nombreux moutons, mais très peu de porcs, de vaches ou de volaille. Au sud de ce plateau par contre, le pays est beaucoup plus accidenté, plus boisé, plus vert. Les cours d'eau abondent dans les vallées, comme les étangs et les moulins.⁷ La partie

⁴ AGACHE, Somme pré-romaine et romaine, p. 354-365, en particulier p. 361 (moissonneuse, entraves, main d'œuvre). Reproduction et description du *vallus* dans: Histoire de la France rurale, éd. G. DUBY - A. WALLON, I, Paris 1975, p. 256-60 (M. LE GLAY). Cf. F. KIECHLE, Sklavenarbeit und technischer Fortschritt im römischen Reich, Wiesbaden 1969, p. 130-140.

⁵ AGACHE, *ibid.* p. 436 sqq. Des tentatives de reconstitution de centuriations romaines ont été proposées récemment par M. ROUCHE, La dotation foncière de l'abbaye de Corbie (657-661), dans: Revue du Nord 1973, p. 219-226. Rouche conclut, p. 223, «que le fisc mérovingien donné à Corbie en 659 comportait en son centre un cadastre romain». Voir aussi F. JACQUES, Les centuriations romaines de la cité des Rèmes, dans: Revue du Nord 61 (1979), p. 783-822.

⁶ Pierre GOUBERT, Beauvais et le Beauvaisis de 1600 à 1730, I, Paris 1960, p. 93-111.

⁷ *Ibid.* p. 111-123.

sud du Beauvaisis ne correspond donc plus du tout à cette vaste campagne sans eau, à cette infinité de parcelles en lanières qui caractérisent le plateau du Nord.

Une difficulté se présente, car le plateau du Beauvaisis forme la partie la plus méridionale de la Picardie et l'état de la cartographie d'archéologie aérienne n'y est pas encore aussi avancée que pour le département de la Somme. L'atlas de 1975 n'en couvre qu'une partie: la région de St-Just-en-Chaussée et le sud de la carte «Montdidier». Mais même dans cette partie limitée du Beauvaisis, on compte 17 villas gallo-romaines, de taille moyenne ou grande, redécouvertes jusqu'en 1974-75.⁸ Pour les cartes de Beauvais et de Compiègne, les recherches sont en cours. En peu d'années, elles ont amené la découverte de nombreux sites nouveaux.⁹ Il ne peut donc y avoir de doute qu'à l'époque du Haut-Empire, le Beauvaisis du nord a été couvert par un nombre de villas aussi considérable que dans la région de la Somme, et aucun doute non plus qu'une grande partie de ces villas du Beauvaisis a été détruite ou abandonnée dans la tourmente du III^e siècle.

Au début du IV^e, les empereurs de la Tétrarchie s'efforcent de remettre en culture les terres restées en friche après l'abandon des villas. Au pays d'Amiens et de Beauvais, Constance Chlore, le père de Constantin, installe les prisonniers de ses campagnes bataves et britanniques avec un tel succès que ces pays sont cités en exemple parmi ceux qui «reverdisent sous la charrue des barbares». ¹⁰ Mais dès cette époque, la réalité sociale est complètement changée, et la structure de l'habitat change elle aussi.

A l'est d'Amiens, la région du Santerre montre ce qui a dû se produire, peut-être de manière un peu moins dramatique, mais analogue, en Beauvaisis: sur un espace de 500 kilomètres carrés, les traces de 70 villas gallo-romaines, dont 9 très grandes, ont disparu. Elles ont cédé la place à des habitats plus ramassés, les noyaux des futurs villages.¹¹ Un village de prisonniers bretons (Villers Bretonneux) placé sur la route stratégique d'Amiens à Vermand, est entouré d'une couronne de dix villas abandonnées.¹² Près de l'autre chaussée romaine (la grande route qui relie Lyon et Soissons à Amiens et Boulogne), le village de Damery s'élève immédiatement contigu au mur

⁸ Cf. supra n. 2, et R. AGACHE, Résurrection des habitats antiques de l'Oise, dans: *Revue archéologique de l'Oise* 4 (1973), p. 31-45.

⁹ AGACHE, Somme pré-romaine et romaine, p. 148-149, donne en particulier une villa au nord de St-Just-en-Chaussée, près de la ferme de Trémonvillers citée infra p. 121. Encore plus importante, parce que immédiatement voisine des granges d'Ourscamp que nous traiterons en détail, la très grande villa entre Francières et Hémévillers: R. AGACHE, Nouveaux apports des prospections aériennes en archéologie pré-romaine et romaine de la Picardie, dans: *Cahiers archéologiques de la Picardie* 6 (1979) fig. 71. Voir également fig. 20 bis St-Maur-en-Chaussée, 48 c Marquéglise; 77 villa de fonds de vallée et villa de plateau près de Coudun-sur-Aronde; fig. 86 Le Plessier-St-Just, et tout dernièrement *Revue archéologique de l'Oise* 18 (1980) p. 2-8.

¹⁰ *Panegyriques latins* IV, 21, éd. E. GALLETIER I, Paris 1949, p. 100: *quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco . . . solo . . . restabat, barbaro cultore revirescit.*

¹¹ AGACHE, Somme pré-romaine et romaine p. 420, présente la carte d'Etat major du début du XIX^e siècle avec en surimpression les symboles des 70 villas disparues. Les villages en *-iacus* (Andechy, Cachy et Vrely) couvrent probablement d'autres villas. Guerbigny, Damery ainsi que 8 noms en *-villers* et 13 en *-court* semblent représenter les premières couches de l'habitat post-antique.

¹² Autour du village voisin de Warfusée six villas arasées (AGACHE p. 449). Le nom de Warfusée contient les éléments germaniques de *war-* garde, et de *fripu* -paix. M. GYSSELING, *Toponymisch Woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (voor 1226)*, I, 1960, p. 1045.

d'enclos d'une villa inadaptée de toute évidence aux besoins nouveaux. Comme partout ailleurs, on en a ôté les pierres.

Cinq cas de villages aussi rapprochés des restes de villas abandonnées sont connus. Les meilleurs auteurs y voient plus qu'un indice, ils y décèlent »la preuve d'une lente agglomération autour du maître, seul capable d'assurer une défense sérieuse de colons, de lètes aussi, précisément ce phénomène d'emprise aristocratique sur la paysannerie qui marquera les siècles suivants«. ¹³

2. Le Haut Moyen Age

Que s'est-il passé pendant les mêmes siècles en Beauvaisis? Nous en savons extrêmement peu. La grande propriété foncière n'y a pas disparu, elle est passée en partie aux monastères fondés au cours des VI^e-VIII^e siècles: St-Lucien, Oroër, St-Germer-de-Fly, à des abbayes extérieures au diocèse aussi, et surtout aux grands laïcs favorisés par la lente décomposition de la monarchie mérovingienne. Mais ces nouveaux seigneurs, selon toute probabilité, pratiquaient peu le faire-valoir direct qui a dû caractériser de façon fortement prépondérante les villas du Haut-Empire. Aucun fragment de polyptyque n'est conservé pour cette région au IX^e siècle. Ce n'est donc que par hypothèse qu'on peut supposer en Beauvaisis l'existence d'un colonat analogue à celui qui est attesté, dès le VII^e siècle, par les comptes de St-Martin de Tours: ¹⁴ un colonat largement porteur de noms germaniques; de nombreux toponymes vont dans ce sens. ¹⁵

Dans le régime de la seigneurie foncière la plus ancienne, le seigneur garde à son usage une part importante de *terre indominate*. Ces terres (la réserve) ne cessent de poser le problème de la main d'œuvre. Les polyptyques de St-Bertin et d'autres l'attestent. Presque partout, la réserve du haut moyen âge a connu un régime d'exploitation très extensive, beaucoup plus extensive qu'à l'époque gallo-romaine où la totalité des plateaux limoneux et calcaires était soumise au régime de la villa. ¹⁶

A partir de 850, sous la menace des Normands, le Beauvaisis plonge de nouveau dans la tourmente. Les domaines des abbayes sont rattachés à la mense épiscopale. Avec les biens de celle-ci, ils forment un complexe gigantesque qu'il faudra »décongestionner« à partir des années 1030. Les trois abbayes anciennes réassument désormais

¹³ R. AGACHE et R. FOSSIER, dans: Histoire de la Picardie publiée sous la direction de R. FOSSIER (Univers de la France), Toulouse 1974, p. 89. Cf. AGACHE, Somme pré-romaine p. 440.

¹⁴ Documents comptables de St-Martin de Tours à l'époque mérovingienne, éd. P. GASNAULT, Paris 1975.

¹⁵ Les cimetières de l'époque franque montrent cependant un mélange de populations et de civilisations très différentes: Y. LEGOUX, Le cimetière mérovingien de Ste-Fontaine à Bulles (Oise), dans: Revue archéologique de l'Oise 3 (1973), p. 39-44. Voir aussi Francia 7 (1979) p. 534 (céramique de Bulles).

¹⁶ R. DELATOUCHE, Regards sur l'agriculture aux temps carolingiens, dans: Journal des Savants 1977, p. 89 sqq.: »Le *dominicatum* du grand domaine classique pratique en général l'extensif et ses rendements sont médiocres.« Voir en particulier Polyptyque de St-Bertin, éd. Fr.-L. GANSHOF, Paris 1975, p. 36 sq. (Quelmes), et prochainement R. FOSSIER, Habitat, domaines agricoles et main-d'œuvre en France du Nord-Ouest au IX^e siècle, dans: Actes du XVI^e Colloque des historiens franco-allemands organisé par l'Institut historique allemand de Paris (Xanten 1980).

leur autonomie, une quatrième (St-Symphorien), et au moins une des collégiales fondées à cette époque, sont dotées avec des biens de l'évêché.¹⁷

Cette première vague de fondations nouvelles du XI^e siècle ne rétablit guère le régime du grand domaine à faire-valoir direct. Le contrôle de la paysannerie continue d'être exercé par les maires; la justice est assurée par l'avoué. Presque toutes les initiatives restent confinées à la zone proche de la ville épiscopale. C'est là aussi que se manifeste l'activité économique. Plus loin, et en particulier sur les plateaux où l'eau manque, bois et broussailles se sont étendus depuis des siècles. Ainsi près d'Estrées-St-Denis, les forêts données aux VII^e-VIII^e siècles à St-Denis et à St-Wandrille, correspondent très probablement à des terrains restés en friche à la fin de l'Antiquité.

Les premiers chanoines réguliers, ceux de St-Martin-aux-Bois et de St-Just en tête, réoccupent, à partir de 1080, des sites proches de villas antiques.¹⁸ Mais l'élan novateur de ces chanoines s'est essoufflé rapidement dans les deux cas.¹⁹ Pour assister à un rétablissement durable du grand domaine à faire-valoir direct, il faut attendre l'arrivée des Cisterciens.

3. Les domaines Cisterciens

L'implantation des Cisterciens en Beauvaisis pose d'abord des problèmes chronologiques. Nous nous limiterons donc à la première période de leur activité qui s'étend de 1138 à environ 1150-55. Cette période a vu se constituer le noyau de 17 nouveaux domaines cisterciens. Leur création suppose, sinon un plan d'ensemble, du moins une conception précise et une forte volonté de rassemblement des droits de propriété. Cette volonté se manifeste du côté des autorités régionales (évêque, aristocratie) aussi bien que du côté des exécutants (Cisterciens de la filiation de Clairvaux établis d'abord à Ourscamp). A regarder de plus près, nous y découvrirons les débuts d'un processus de profonde restructuration des campagnes.

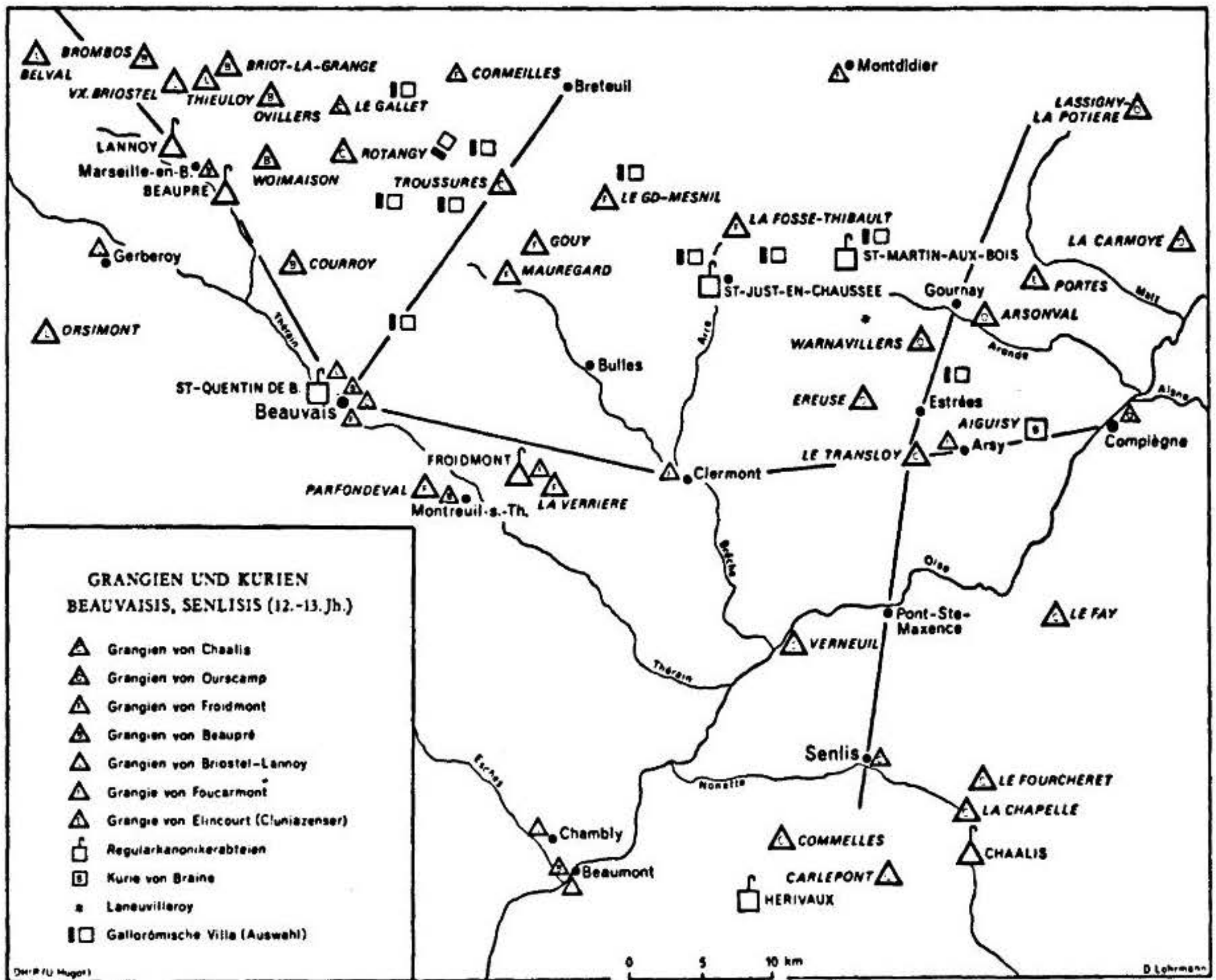
Les premières initiatives partent de l'abbaye cistercienne d'Ourscamp. Cette abbaye ne se trouve ni en Beauvaisis ni au diocèse de Beauvais. Pour assurer sa fondation, en 1130 au sud de Noyon, l'abbé de Clairvaux envoie un fils du sénéchal de Champagne. C'est sous l'impulsion de ce personnage important, Galeran, que sont fondées en Beauvaisis les abbayes de Froidmont, au sud-est, et de Beaupré, au Nord-Ouest de la cité épiscopale. L'implantation des dépendances nouvelles semble avoir demandé l'effort principal des années 1130. Froidmont (premier nom: Trie) voit le jour en 1134, Beaupré en 1135. Dès 1137, les deux établissements sont confirmés par le roi Louis VI. En ce moment, il ne cite aucune grange.²⁰

¹⁷ Gallia Christiana IX, Paris 1751, col. 708. P. LOUVET, Histoire et antiquitez du pays de Beauvaisis I, Beauvais 1631, p. 616 sqq.

¹⁸ Photographies de ces villas dans: AGACHE, Revue archéologique de l'Oise 1973 p. 34 (St-Martin-aux-Bois), et AGACHE, Somme pré-romaine p. 148-49 (St-Just-en-Chaussée).

¹⁹ Une étude solide consacrée aux chanoines réguliers du Beauvaisis n'existe que pour St-Just (PIHAN, infra n. 89). Remarques brèves et bibliographie dans: Papsturkunden in Frankreich, Neue Folge VII: Nördliche Ile-de-France und Vermandois, éd. D. LOHRMANN, Göttingen 1976, p. 42-45, 63 sq. (cité «Papsturkunden Ile-de-France»).

²⁰ Gallia Christiana X, Instr. 255 n^o 22-23 (A. LUCHAIRE, Louis VI, Paris 1890, p. 266 n^o 585, p. 269 n^o 593).



L'acquisition de grandes dépendances agricoles, les granges, constitue pourtant un phénomène sans lequel les Cisterciens n'auraient guère pu se distinguer des autres ordres monastiques, ni jouer le rôle important qui devait leur incomber pendant un siècle dans tout l'Occident. Il faut donc savoir où se trouvaient ces granges, à qui elles appartenaient et à quel moment exactement elles ont été créées. Ce n'est pas sans raisons que l'un des meilleurs spécialistes de l'économie cistercienne vient d'affirmer: «Un atlas de l'Ordre cistercien ne sera valable que lorsque toutes les granges auront été cartographiées avec les abbayes».²¹ Attelons-nous donc à cette tâche. Comme la production agricole reste toujours à la base des grands mouvements de conjoncture, la datation exacte de la genèse de ces nouveaux domaines contribuera aussi à éclairer davantage la chronologie de l'essor général dans la France du XII^e siècle.²²

a) L'Est du Beauvaisis: quatre granges d'Ourscamp et de Chaalis

Grange d'Arsonval: C'est sans doute Ourscamp qui a donné le branle. En descendant, en 1138, la vallée de l'Oise et en remontant celle de l'Aronde, ses moines

²¹ CH. HIGOUNET, Le premier siècle de l'économie rurale cistercienne, dans: Atti della VII^a Settimana internaz. di studi medievali. Mendola, Milano 1980, p. 354.

²² Cf. remarques dans ce sens dans G. DUBY, L'économie rurale et la vie des campagnes dans l'Occident médiéval I, Paris 1962, p. 134 s.

parvenaient aux environs de Gournay.^{22a} C'est là, à l'endroit appelé Arsonval, en marge des fonds marécageux, qu'un seigneur de la région, Baudouin de Fournival, leur assigna un fief excentrique par rapport au siège principal de sa seigneurie.²³

Le site, presque en fonds de vallée, laisse présumer une activité concentrée sur l'élevage, et de fait les mentions de troupeaux en rapport avec Arsonval sont fréquentes.²⁴ Toutefois, l'élevage n'y est pas une activité exclusive. Fournival demande un cens important en blé (*VII modii de frumento quod excresceret in eadem terra*). Ce cens a été confirmé aussitôt,²⁵ car dès 1142–43 le fils et la fille de Baudouin y renoncent déjà.²⁶ A la même époque, encore du temps de l'abbé Galeran, mort en 1142, un accord intervient au sujet de l'exemption des dîmes.²⁷ Depuis ce moment, à peine cinq ans après son acquisition, Arsonval est une entreprise rentable. Bientôt les convers d'Ourscamp passeront au sud de l'Aronde. Ils s'installeront en force sur le plateau du Beauvaisis.

Grange d'Ereuse : Au moment de l'arrivée des Cisterciens sur ce plateau, des forêts probablement post-antiques couvraient encore des sols d'une excellente qualité. Le limon y prédomine.²⁸ Depuis un certain temps, les défrichements ont commencé : les toponymes de *Cressonessart* ou *Bertranessart* l'attestent.²⁹ Mais les forêts elles-mêmes appartiennent à d'anciennes abbayes soumises à l'obligation de non-aliénation de leurs biens et qui n'en feront exception qu'au profit d'autres églises. Pour les Cisterciens, ce sont évidemment des terrains de choix. Leur requête, adressée à l'abbé Suger de St-Denis, semble avoir été rapidement exaucée. Entre Bailleul-le-Soc et Grandvillers-aux-Bois, ils reçoivent *terras et nemora . . . ad excolendum et tenendum ad manum firmam*.³⁰

La garde des bois de St-Denis près d'Ereuse avait été confiée à la seigneurie locale de Cressonsacq. Celle-ci s'oppose d'abord à la disparition des bois, mais en 1145 elle autorise le défrichement jusqu'à une limite déterminée par un chêne et un poirier.³¹ En ce moment une grange appelée Ereuse existe déjà au même endroit. En 1147, le

^{22a} Place très ancienne qui commande le passage de l'Aronde. J.-L. BRUNAU, P. MÉNIEL, A. RAPIN, Un sanctuaire gaulois à Gournay-sur-Aronde (Oise), dans: *Gallia* 38 (1980), p. 1–25.

²³ M. PEIGNÉ-DELACOURT, Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame d'Ourscamp, Amiens 1865, p. 447 n° 731 (cité PEIGNÉ). Fournival, canton de St-Just-en-Chaussée, à 23 km à l'Ouest d'Arsonval.

²⁴ Infra note 92 et PEIGNÉ n° 265, 450, 739.

²⁵ PEIGNÉ p. 446 n° 728 (évêque Eudes II).

²⁶ R. DE GAIGNIÈRES in *Bibl. Nat.*, ms. lat. 5473 f. 140 et 140' (*apud grangiam de Archonvalle . . . a. 1143*).

²⁷ PEIGNÉ p. 67 n° 98–99 (accords avec les chanoines réguliers de St-Quentin de Beauvais qui avaient des biens importants à Gournay-sur-Aronde).

²⁸ Institut géographique national (IGN). Carte géologique détaillée de la France, Compiègne. On notera la très grande villa gallo-romaine découverte récemment près de ce groupe de granges de plateau, entre Hémévillers et Francières (supra n. 9). Jusqu'à présent, l'histoire de ces deux seigneuries commençait avec les documents cisterciens (E. MOREL, *La seigneurie de Francières*, Amiens 1883), La découverte de la villa ouvre la perspective sur mille ans d'histoire antérieure.

²⁹ PEIGNÉ p. 188, 382 ss. Les noms modernes sont déformés en Cressonsacq et Bretonsacq.

³⁰ PEIGNÉ p. 35 n° 53. Un cens n'est pas fixé dans ce contrat (Orig. Arch. de l'Oise H 4123).

³¹ PEIGNÉ 383 n° 623, texte à compléter par les souscriptions de 10 témoins que copie GAIGNIÈRES, ms. lat. 5473 fol. 106'. La confirmation par Eudes III évêque de Beauvais (1144–49), PEIGNÉ p. 189 n° 320 in fine, montre qu'il y a eu *dissensio*.

seigneur de Bailleul-le-Soc a donné la mairie *in toto territorio Errosiarum*. Deux autres bienfaiteurs y ont donné *quidquid habebant*. Le seigneur de Cambronne, à 18 kilomètres au sud-ouest, reçoit un cens d'un muid de froment et un autre d'avoine.³² Les champs sont donc en culture. L'élevage joue de nouveau un rôle important. Au sud, les pâturages s'étendent bien au-delà de la limite désignée par le chêne et le poirier.³³ Plus tard, vers 1167–70, nous apprendrons que des troupeaux de moutons passent régulièrement entre Ereuse et Arsonval et qu'ils sont exempts du vinage de laine.³⁴

Grange de Warnavillers: Comme Ereuse, la grange voisine de Warnavillers remonte à l'abandon d'une forêt post-antique par une abbaye ancienne, celle de St-Wandrille (diocèse de Rouen). Il est possible que les premiers pourparlers à ce sujet aient eu lieu dès 1138, lorsque Ourscamp prit en charge le monastère haut-normand de Mortemer.³⁵ Cependant, dans un privilège de 1142 encore, St-Wandrille se fait confirmer *terram et silvam* à Rouvillers.³⁶ Peu après, Ourscamp les accepte en censive; il paye un cens annuel de deux marcs d'argent qu'il rachètera en 1153 au prix de 200 livres de Rouen.³⁷

Ourscamp a investi d'autre part, et bien avant 1150, une somme de 140 livres, monnaie de Meaux, pour racheter l'avouerie de la part de Guy de Sacel qui s'oblige à ne plus céder de tenure à d'autre acquéreur que l'église d'Ourscamp. Cette disposition implique la présence antérieure de paysans, ce qui est fréquent. Mais on est surpris de voir que Guy de Sacel soumet aux Cisterciens la personne même de son maire. Il l'oblige à leur payer le cens acquitté auparavant.³⁸

Un acte inédit auquel a participé le roi de France, reconnaît à Ourscamp les droits publics les plus importants sur tout le terroir de Warnavillers: justice, voirie et vicomté. La donation remonte à un acte de Basile, mère de Guillaume de Mello qui la confirme en 1152, avec l'accord de la maison de Bulles.³⁹ L'implantation des Cisterciens à Warnavillers est donc solidement établie sur le plan juridique, mais elle souffre d'un grave inconvénient sur le plan économique. C'est que l'opposition de la dame de Cressonsacq, sensible déjà à la grange d'Ereuse en 1145, est ici beaucoup plus tenace. Elle empêche de commencer les travaux de défrichement. La pâture des moutons et d'autres animaux est également soumise à l'autorisation de cette dame. Ourscamp réussit d'obtenir de sa part l'aveu qu'elle ne dispose de rien d'autre que le droit de

³² GAIGNIÈRES, Bibl. Nat., ms. lat. 5473 f. 106'.

³³ PEIGNÉ p. 10 n° 15, daté par la mention de l'abbé Robert (1143–47).

³⁴ PEIGNÉ p. 157 n° 161, daté par la mention de l'abbé Eudes (1167–70). Les dates indiquées par Peigné-Delacourt sont souvent fautives. Dans l'édition du cartulaire, il suit encore la chronologie des abbés donnée par Gallia Chr. IX, 1130 sqq. Il l'a corrigée lui-même dans son Histoire de l'abbaye d'Ourscamp, Amiens 1876, p. 131–135. L.-M. NAZART, Le temporel et les constructions de l'abbaye d'Ourscamp jusqu'à la fin du moyen âge, dans: Ecole nat. des Chartes. Positions des Thèses 1970, p. 166, place la genèse des granges d'Ereuse et de Warnavillers «avant 1153».

³⁵ MGH Script. VI, p. 465, 472.

³⁶ F. LOT, Etudes critiques sur l'abbaye de St-Wandrille, Paris 1913, p. 128 (8). Ces biens dépendaient du prieuré de Rivecourt-sur-Oise dont l'église est citée dans le même contexte. Cf. LOT p. XXII sq., XLI, et l'acte faux attribué à Childebert III (ibid. p. 24 n° 2).

³⁷ PEIGNÉ p. 76 n° 113; témoins dans GAIGNIÈRES, ms. lat. 5473 fol. 67'; année selon Gallia Chr. XI, 180.

³⁸ PEIGNÉ p. 187 n° 318, à compléter par les nombreux témoins que donne GAIGNIÈRES f. 67'.

³⁹ Appendice I.

caceria, mais il doit lui reconnaître la *custodia nemoris* dans une partie des bois.⁴⁰ Pour obtenir davantage que quelques modestes droits d'usage (coupe de bois *ad proprios usus*, collecte des abeilles et des glands) il faudra presque vingt ans. Ce n'est qu'à partir de 1164–65 qu'une nouvelle intervention du roi de France permet de débloquent la situation.⁴¹

L'autorisation de défricher est enfin accordée.⁴² D'autres autorisations suivront, accordées par le comte de Clermont et par plusieurs actes des seigneurs de Bulles. Un contrat de 1182 prévoit l'extirpation des arbres sur un espace de 25 muids de semence.⁴³ Il est évident que les récoltes ont été bonnes sur les sols riches qui entourent Warnavillers. De l'ancienne forêt de St-Wandrille à cet endroit il ne restera rien.

Grange du Transloy :⁴⁴ C'est la quatrième grange de ce groupe, située près d'un des carrefours routiers les plus importants du Beauvaisis, qui a connu la genèse la plus intéressante. C'est aussi le cas le plus compliqué et à la fois le mieux documenté. A la place d'Ourscamp, nous voyons agir ici un établissement du diocèse de Senlis, l'abbaye de Chaalis, une maison qui a reçu un soutien très marqué de la part du roi de France.⁴⁵

Pour installer ses convers au Transloy, c'est-à-dire à 4 kilomètres seulement au sud de la grange d'Ereuse, Chaalis devait chercher l'accord bénévole d'Ourscamp. Les statuts de l'ordre prévoyaient une distance minimale de deux *leugae*; cette distance n'était pas respectée. Chaalis avait d'autre part un besoin urgent de cet emplacement, car il projetait la création d'autres granges plus loin au nord-ouest du Beauvaisis. Pour les atteindre, il lui fallait une étape proche du carrefour où la grande route du Nord est coupée par une transversale Est-Ouest, celle qui relie Compiègne à Clermont et à Beauvais.

Le site du Transloy offert à ce propos n'aurait pu être mieux choisi. Ourscamp donna donc son consentement. La limite du chêne et du poirier, déjà institutée en 1145 dans l'accord avec la dame de Cressonsacq, devint maintenant la limite entre les deux granges, et Ourscamp renonça aux terres qu'elle avait acquises au-delà de cette ligne. Ses convers ne gardaient que la prérogative d'y paître leurs animaux, *quia grangiam suam primitus edificaverunt, nec nos (Chaalis) absque illorum consensu benevolo – ordinis nostri decreto id ipsum prohibente – deinceps tam prope edificare potuimus.*⁴⁶

En dépit d'une documentation exceptionnelle en provenance de trois dépôts, les archives de Chaalis, d'Ourscamp et de St-Denis,⁴⁷ nous ne connaissons pas encore,

⁴⁰ PEIGNÉ p. 188 n° 320, probablement contemporain de l'acte analogue concernant Ereuse (1145; supra n. 31).

⁴¹ Acte de Louis VII, PEIGNÉ p. 387 n° 629, par lequel Dreux de Cressonsacq abandonne son droit de *fugatio ferarum*.

⁴² PEIGNÉ p. 385 n° 626 et GAIGNIÈRES f. 71 (témoins). Voir aussi PEIGNÉ p. 386 n° 628.

⁴³ PEIGNÉ p. 159 n° 264.

⁴⁴ La forme ancienne du nom (*Tremblei-Tremblay*) ferait double emploi avec une ferme du Tremblay, près de Creil.

⁴⁵ Aucune monographie n'a été consacrée à cette maison importante. Ses archives sont extrêmement riches, mais très dispersées. Notes provisoires et bibliographie dans «Papsturkunden Ile-de-France» (supra n. 19 p. 87–90). Etat des granges en 1151 *ibid.* n° 67. A cette date Le Transloy est déjà nommé.

⁴⁶ PEIGNÉ p. 11 n° 16, corrigé d'après l'analyse du chirographe correspondant au cartulaire de Chaalis, ms. lat. 11003 fol. 309 n° 1271. L'original de cet acte est à chercher aux Archives de l'Oise, H 4123.

⁴⁷ Elle fera l'objet d'un article séparé à paraître dans la Bibliothèque de l'École des Chartes.

avec certitude, le donateur de l'emplacement même du Transloy. C'est, très probablement, Thomas d'Estrées en tant que vassal de la seigneurie de Francières. A la fin du XIV^e siècle, une note du cartulaire de Chaalis attribue cependant une importance primordiale à un frère du roi de France du nom de Philippe⁴⁸. On sait que ce prince a succédé aux dignités de son frère aîné, Henri, lorsque celui-ci, en 1145, entra dans l'ordre de Cîteaux. En tant que chanoine de Compiègne, Philippe tenait, près du Transloy, une couture dont il autorisa la cession à Chaalis.

Mais la situation de cette couture, entre Estrées et Ancourt (La Motte d'Ancourt marquée sur les cartes anciennes), ne correspond que difficilement à l'emplacement du Transloy. La couture se trouve à l'ouest de la grande route du Nord, alors que la grange elle-même est à l'est. D'autres documents et en particulier une description très détaillée de 1394 permettront peut-être de résoudre l'énigme.⁴⁹ De très nombreux actes de donation, parmi lesquels on notera les noms de St-Denis, de St-Vaast d'Arras et toute une phalange de chevaliers, rempliront l'histoire de cette grange avec un grand luxe de détails.

Sa position stratégique près du carrefour routier saute aux yeux. Après une première expansion de ses terres en direction de Choisy-la-Victoire, elle atteint, dès 1162 au sud, *secus stratam publicam*, le territoire de Sacy-le-Petit.⁵⁰ A cet endroit on s'approche déjà de la vallée de l'Oise. Sur presque toute sa traversée du plateau beauvaisin, la route qui mènera le roi de France en Vermandois et jusqu'en Flandre, était accompagnée de ce fait par les terres des granges cisterciennes.⁵¹

b) Le groupe central: granges de Froidmont et de Chaalis

Pendant la même décennie 1140-50, un groupe de cinq granges est installé au centre de la région. Les quatre premières en furent fondées par l'abbaye de Froidmont, fille d'Ourscamp, la cinquième, comme dans le cas du Transloy, par les Cisterciens de Chaalis. La chronologie de ces granges est beaucoup plus facile à établir qu'à l'Est du plateau où le cartulaire d'Ourscamp offre beaucoup d'actes sans date, ne contient aucune bulle avec énumération des biens avant la fin du XII^e siècle et manque d'un classement géographique. Les documents de Froidmont par contre sont présentés selon les granges, et dès 1147 une énumération des biens contenue dans un privilège pontifical clarifie la situation.⁵²

Il y a alors quatre granges, et toutes les quatre se trouvent relativement loin de

⁴⁸ Cartul. de Chaalis, Bibl. Nat. ms. 11003 fol. 302 n° 1243 (I^a): *Locus grangie cum pertinentiis principalibus*. Cf. *infra de hoc* 3^a. Ce troisième document sur la grange du Transloy (fol. 303 n° 1246) confirme cependant un fief que Thomas d'Estrées tenait de Pierre de Sorel et de Simon de Francières.

⁴⁹ Orig. Bibl. Nat., Coll. de Picardie 314 n° 52-61.

⁵⁰ Cartulaire de St-Corneille de Compiègne, éd. E. MOREL, Montdidier 1904, p. 156 n° 87. Cf. Papsturkunden Ile-de-France (supra n. 19) n° 168: *Terram quam ab ecclesia Compendiensi tenetis in territorio Saciaci Parvi*.

⁵¹ Du côté opposé, au nord du plateau et toujours près de la route, la grange de Warnavillers accapare, en 1190, un huitième du terroir de Moyenneville. PEIGNÉ p. 332 n° 540.

⁵² *Goi, Brunviller, Grosmainil et Malreward, et quicquid ad territorium harum grangiarum pertinet, et decimas minutas et magnas territorii earundem grangiarum*. Papsturkunden Ile-de-France (supra n. 19) n° 62.

l'abbaye, au nord, nord-ouest et nord-est de la seigneurie de Bulles.⁵³ Trois granges supplémentaires seront établies par Froidmont pendant la décennie suivante, dans un contexte géographique tout à fait différent, au sud du Beauvaisis. Comme l'immense majorité des documents est inédite, les remarques de ce chapitre resteront forcément brèves. Le fonds de Froidmont fournira certainement matière à une monographie beaucoup plus riche et approfondie.⁵⁴

Mauregard : En 1147, la grange la plus rapprochée de l'abbaye est, comme Arsonval, une exploitation de fond de vallée. La rivière de la Brèche y arrose une série de jardins qu'on a arpenté plus tard très soigneusement *ad virgam regiam*.⁵⁵ Sur les pentes et sur le plateau voisin, plusieurs massifs boisés sont conservés. L'élevage aura donc joué un rôle important. Le terme de grange n'apparaît qu'en 1147, mais à ce moment l'abbaye avance déjà d'importantes sommes en numéraire: 38 livres de Beauvais à Simon de Saily qui part pour Jérusalem et qui abandonne ses biens; 25 livres aux seigneurs de Bulles qui donnent leur accord à cette aliénation. Quatre ans après, 50 livres de Provins et un palefroi sont dûs au chevalier Othon pour toute la dîme de Mauregard *quam usurpatione laica diu obtinuerat*; deux ans plus tard, 13 livres de Provins pour la voirie; en 1159, 7 livres et demie pour acquérir le bois communal qui sépare les terres de Mauregard de celles de Gouy, la grange voisine. Les cens en nature ou champarts sont dûs également à partir de 1147. On livre déjà quatre muids et demi de froment et autant d'avoine à Sagalon de Gerberoy. La culture des céréales est donc bien lancée. En 1150, une aumône particulièrement précieuse, concédée sur le lit de mort par le neveu d'Ascelin de la Cengle, abandonne aux moines un vivier, un moulin, la voirie et la justice à l'intérieur et au dehors de la grange.⁵⁶

Mauregard au moment de l'arrivée des Cisterciens est certainement tout le contraire de ce que les moines appellent si souvent un «désert». Ses possesseurs antérieurs ont fait beaucoup pour mettre en valeur cette vallée; ils ont construit le vivier et le moulin, donc asséché le terrain et probablement créé des prés et des jardins. Il ne restera aux Cisterciens qu'à les compléter par l'acquisition de champs et de bois sur le plateau, et ce sera une des plus belles exploitations de la région.⁵⁷

Grange de Gouy : A 3500 mètres au nord-est de Mauregard, l'emplacement de Gouy appartient à Froidmont depuis la fondation de l'abbaye en 1134. Les principaux

⁵³ La distance des granges par rapport à l'abbaye est de 15, 19, 21, 24 km. Contrairement à l'hypothèse séduisante de W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle*, t. I p. 84 (infra p. 124 n. 1), Olivier Guyotjeanin me montre que le second abbé de Froidmont, Manassès (1142-71), ne peut pas être un frère de Renaud seigneur de Bulles. Il porte cependant un nom typique du lignage.

⁵⁴ Documentation riche aux Archives de l'Oise, H 4282-4650. Indications complémentaires dans *Papsturkunden Ile-de-France* p. 59 sq. Nous suivrons ici surtout les extraits de GAIGNIÈRES, *Bibl. Nat.*, ms. lat. 5471, et l'étude de L.-E. DELADREUE, *Notice sur l'abbaye de Froidmont*, dans: *Mémoires de la Société académique de l'Oise* 7 (1868-70) p. 469-624 et 8 (1871) p. 11-78, qui publie une partie des documents du XII^e siècle.

⁵⁵ *Bibl. Nat.*, Coll. de Picardie 210 f. 220-227 (1295).

⁵⁶ Toutes ces données d'après les notes de GAIGNIÈRES, *Bibl. Nat.*, ms. lat. 5471 p. 319-330 qui les a tirées d'un «I^{er} cartulaire fol. 256-276», perdu (STEIN n° 1456). Nombreux autres documents aux Archives de l'Oise, H 4650 t. 1 p. 1-497 (copie du XVIII^e siècle avec table).

⁵⁷ Cf. DELADREUE (n. 54) t. 8 p. 38 sqq. Cf. observations analogues pour la Belgique dans G. DESPY, *Les richesses de la terre: Cîteaux et Prémontré devant l'économie de profit au XII^e et XIII^e siècles*, dans: *Problèmes d'histoire du Christianisme* (Univ. libre de Bruxelles) 5 (1974-75) p. 58-80.

donateurs sont connus: Ascelin de la Cengle, l'oncle de ce neveu mourant qui donna le vivier, le moulin, la voirie et la justice à Mauregard, et d'autre part Baudouin de Fournival que nous connaissons également car il fut le premier donateur d'Ourscamp à Arsonval.⁵⁸ Situé sur le plateau, Gouy a été spécialisé dans la culture céréalière. Les sommes investies d'après un acte de 1156 sont inférieures à celles de Mauregard.⁵⁹ Au XIII^e siècle, l'ensemble des terres formé par les deux granges voisines deviendra si important qu'il faudra le subdiviser et créer les fermes de la Borde et de Moimont.

Le Grand-Mesnil: Une troisième grange a été donnée à Froidmont, à environ 5500 mètres au nord-est de Gouy, en 1142. Le nom du donateur, Dodon du Grand-Mesnil, indique qu'une exploitation antérieure y existait déjà; apparemment, elle était considérable. Les Cisterciens l'agrandiront en 1150 par *totam terram circum-adiacentem territorio de Grosmenil*. Ils payèrent pour cette opération un total de 34 livres, 10 sols. Il semble que cette grange n'a pas été démembrée par la suite. En 1790, 700 journaux de terres en dépendaient; la Nation les vendit alors pour plus d'un million de livres.⁶⁰

La Fosse Thibault: Toujours plus à l'est, mais séparée du groupe des granges précédentes par la grande chaussée romaine Amiens – Senlis, le dernier des domaines signalés en 1147 par Froidmont est appelé d'abord Brunvillers, plus tard La Fosse-Thibault. Une ferme de ce nom se trouve toujours au sud-est de Brunvillers-la-Motte.⁶¹ Le premier donateur, en 1140, est de nouveau Ascelin de la Cengle, seigneur de Gannes (à 3 km au nord-est). Comme on s'approche ici de la région où les chanoines réguliers se sont implantés depuis la fin du XI^e siècle, il faut tout de suite un accord avec les chanoines de St-Martin-aux-Bois. Parmi les donateurs, on trouve la petite noblesse des environs, les Gannes, les Ansauvillers, les Quinquempoix, les Plainval, les Brunvillers; parmi les seigneurs qui donnent leur accord aux aliénations, figurent les seigneurs de Breteuil, de Bulles, de Mello, le comte de Clermont, le comte de Flandre et de Vermandois.⁶² Plusieurs fermes postérieures, dont celle d'Ivry à Brunvillers, sont sorties de cette grange. En 1521, elle comptait encore 13 journaux d'enclos et 918 journaux de terres, bois et friches.⁶³

Troussures: Le groupe des quatre granges de Froidmont est complété par une cinquième, celle de Chaalis à Troussures. Sa genèse semble directement liée au départ d'Evrard III, seigneur de Breteuil, pour la seconde Croisade. Evrard donne toute la terre et les bois qui se trouvent entre les limites de son terroir de Troussures; *insuper*

⁵⁸ Supra n. 23. GAIGNIÈRES, ms. lat. 5471 p. 311–318 d'après I^{er} cartul. fol. 238–254. Cf. Arch. de l'Oise H 4650 t. 1 p. 526–717.

⁵⁹ Acte de Henri évêque de Beauvais, ms. lat. 5471 p. 312: 50 sols de Beauvais, trois fois 100 sols et une fois 15 livres de Provins.

⁶⁰ DELADREUE (n. 54) t. 8 p. 37 sq. GAIGNIÈRES ms. lat. 5471 p. 299–310 d'après »I^{er} cartul. fol. 213–226«. Cf. Oise H 4503–4511. Les trois tomes de H 4650 (XVIII^e siècle) ne semblent pas contenir un chapitre concernant le Grand-Mesnil. Il faut se reporter alors à l'Inventaire de 1768, H 4648–49.

⁶¹ Aujourd'hui commune de Plainval, canton de St-Just-en-Chaussée.

⁶² DELADREUE (n. 54) t. 8 p. 40–42. Les noms des paroisses correspondantes, Plainval, Lèvermont, Brunvillers, se retrouvent dans la bulle de 1163 (Papsturkunden Ile-de-France n° 111) rattachés à la grange de Brunvillers pour désigner les exemptions de la dîme.

⁶³ DELADREUE p. 25, 40. Cf. GAIGNIÈRES, ms. lat. 5471 f. 268–299, »ex cartul. I fol. 164–213«, et f. 67–86. Oise H 4534–50, 4620. Aucun chapitre dans le cartulaire du XVIII^e siècle, Oise H 4650 t. 1–3.

omnia pascua totius terre mee . . . cunctis bestiis suis. Au début, c'est donc de nouveau l'élevage qui compte. Le terrain est encore relativement boisé, et, comme à Warnavillers, il faut un long procès, plus de trente ans, avant que les travaux de défrichement ne puissent commencer.⁶⁴

Les Cisterciens de Chaalis ont poussé plus loin encore, jusqu'à Rotangy, où ils se trouvent désormais à 70 kilomètres en ligne droite de leur abbaye: deux grandes journées de voyage, alors que les statuts de Cîteaux n'autorisent pas plus d'une journée. Ce type de dérogation n'est pas rare; il demande seulement une explication adaptée à chaque cas particulier.

Les débuts de la grange de Rotangy sont encore mal connus. Si le privilège pontifical confirme à Troussures une grange dès 1151, il ne marque pour Rotangy, deux ans plus tard, que *terram*.⁶⁵ A la même époque (1153-57), un procès est engagé à propos de Rotangy par St-Lucien de Beauvais. Il tourne au désavantage des Bénédictins. La vieille abbaye doit s'engager à ne construire de grange à Rotangy qu'avec l'assentiment de l'évêque Henry,⁶⁶ qui a été moine cistercien! On ne s'étonnera donc pas qu'en 1161, c'est la grange de Chaalis qui s'est imposée. Sur ses terres, comme sur celles de Troussures et du Transloy, pousseront bientôt le blé, l'avoine ou les autres produits qui seront vendus à Beauvais et rendent nécessaire dans cette ville la construction d'un important cellier.⁶⁷

c) Les granges du Nord-Ouest: Beaupré et Lannoy

Le nord-ouest du plateau beauvaisin est une région encore peu étudiée par les historiens. Vue sur la carte, elle présente la forme d'un parallélogramme limité à la base par la ligne Beauvais-Formerie, en haut par la ligne plus courte de Crèvecœur-le-Grand à Grandvilliers. C'est la route du Tréport, la route de la Manche. Cette route n'a probablement pas l'importance capitale du grand axe de communication avec la Flandre qui commande la position des granges d'Ourscamp et de Chaalis à l'Est du Beauvaisis. Elle n'est pourtant pas dépourvue d'intérêt stratégique, car la frontière du royaume anglo-normand est proche.

Comme à l'est du Beauvaisis, des abbayes anciennes conservent des biens près de cette route. Celles de St-Lucien de Beauvais sont particulièrement nombreuses; la toponymie suffit pour l'attester.⁶⁸ St-Denis est également représenté, les documents citent fréquemment une *Sancti Dionysii curtis*. Mais toutes ces terres semblent peu mises en valeur.

⁶⁴ D. LOHRMANN, La grange de Troussures-Ste-Eusoye et le défrichement de la forêt de Noirvaux au XII^e siècle, dans: Cîteaux (1975) p. 175-184. Les belles pancartes de Chaalis concernant la grange de Troussures (7 donations jusqu'en 1149, 15 autres aux années 50) reposent toujours aux Archives de l'Oise, H 5503 sqq. Voir aussi Cartul. de Chaalis, Bibl. Nat., ms. lat. 11003 f. 325-343.

⁶⁵ Papsturkunden Ile-de-France n^{os} 67, 72.

⁶⁶ Ibid. n^o 82. Nombreux documents sur Rotangy au Cartul. de Chaalis, Bibl. Nat., ms. lat. 11003 f. 344-370, et à Beauvais Bibl. Mun., Coll. Bucquet 41 p. 501-505, 603. Arch. de l'Oise H 1214 (a. 1176-1681).

⁶⁷ H. QUIGNON, L'Hôtel de Chaalis à Beauvais, dans: Bulletin historique et philologique du Comité des travaux 1914, p. 389-404.

⁶⁸ Le Plouy-St-Lucien, Sauqueuse-St-Lucien. Abbeville-St-Lucien. Luchy aussi appartient à St-Lucien depuis environ 860.

Vers 1134–35, l'évêque Eudes II prend la situation en main. Au sud du village de Marseille-en-Beauvaisis, il installe des Cisterciens en provenance d'Ourscamp. Tout se passe alors très vite. On voit que le morcellement des droits de propriété dans cette région n'est pas moindre qu'ailleurs. Il faut un nombre considérable de transactions juridiques et l'accord de beaucoup de personnes. Mais au bout d'une dizaine d'années, un premier inventaire peut être établi.⁶⁹ Il est relativement détaillé. On relève les noms de cinq *territoria* entiers, quatre dont Beaupré a acquis la moitié, et plusieurs autres dont il possède un tiers. Au moins quatre granges seront formées à partir de ces biens, dispersés encore, mais souvent voisins. Celle de Briot-la-Grange groupera les terroirs de Briot, du Tronquoy et d'Allery. Pour cette grange comme pour les trois autres, le cartulaire de Beaupré fournit des chapitres systématiques, complétés d'analyses de pancartes épiscopales qui ne sont plus conservées au début du volume. Ils éclairent particulièrement bien la période d'avant 1150, car la plupart des titres sont donnés par l'évêque Eudes II (1133–44) et par son successeur Eudes III (1144–49).⁷⁰

A la grange de Woimaisons, la seigneurie (*dominium*) est acquise dès 1144. Huit transactions, toutes antérieures à 1150, confirment la cession de trois *tenementa*, de la dîme et de quelques courtils. De gros moyens sont investis, une somme de 70 livres pour le seul rachat d'une dîme de St-Lucien. La production céréalière a dû commencer tout de suite, car douze muids annuels sont déjà dûs en 1144 pour l'abandon du *dominium*.⁷¹

A Ovillers, la seigneurie dépend de l'évêque. Evrard de Breteuil tient de lui l'avouerie. Robert Malart, du village voisin de Lihus, la tient d'Evrard; il l'abandonne encore du vivant de l'évêque Eudes II (mort en 1144), en renonçant à la dîme, au terrage et à sa terre. Sept familles différentes se conforment à son exemple ou donnent leur accord.⁷²

Pour Briot-la-Grange, même densité de la documentation. Cinq actes différents la concernaient déjà dans la première pancarte de l'abbaye, donnée par Eudes II, et sept en faisaient autant dans la seconde donnée par Eudes III. On note cinq *tenementa* dans trois territoires, un droit de vicomté, la mairie de Briot, plusieurs courtils, de nombreuses fractions de dîmes: tout est réuni par la même grange. De toute évidence, celle-ci est loin d'avoir été installée sur des terres inhabitées.⁷³

Brombos est représenté par non moins de 117 documents en autant d'années (1147–1263). A cet endroit, l'évolution a été un peu moins rapide. Je n'ai pas noté une cession de droit public avant 1150, mais le nombre des tenures, des courtils et des dîmes est considérable.⁷⁴ Certes, on trouve ailleurs des cas analogues à celui des granges de Beaupré, mais il est rare de disposer, pour les toutes premières années de ces nouvelles exploitations agricoles, d'une documentation aussi dense.

L'abbaye voisine de Briostel-Lannoy présente un caractère particulier, car ce

⁶⁹ Papsturkunden Ile-de-France n° 58 (1147).

⁷⁰ Appendice II.

⁷¹ Cartul. de Beaupré, Bibl. Nat., ms. lat. 9973 fol. 137. Titres originaux concernant Woimaisons aux Archives de l'Oise, H 4821–23.

⁷² Cartul. fol. 7. Titres originaux à partir de 1146 aux Archives de l'Oise, H 4795–96.

⁷³ Cartul. fol. 48. Arch. de l'Oise, H 4698–4702.

⁷⁴ Ibid. fol. 19–46. Arch. de l'Oise, H 4703–15.

monastère fut fondé comme dépendance bénédictine, de la famille de Savigny-Beaubec.⁷⁵ Son emplacement primitif, à un endroit souvent aride du plateau, fut abandonné rapidement en faveur d'un site de vallée au nord de Marseille-en-Beauvaisis. Le premier siège devint alors la grange du Vieux-Briostel, appelée aussi grange d'Ecorchevache. Le terme de grange n'apparaît d'ailleurs qu'en 1163.⁷⁶

Il est à présumer que la prise en charge de la maison par Cîteaux, en 1147, a provoqué une réorganisation du temporel. L'adaptation aux structures cisterciennes devient sensible dès 1158 dans une pancarte souscrite par les abbés d'Ourscamp, de Froidmont, de Beaubec et deux de leurs cellériers.⁷⁷ Parmi les 58 *Ex dono* résumés dans ce document important, les neuf premiers concernent le nouveau siège de l'abbaye, appelé encore *Veteris Molendini*, plus tard *Alnetum* (Lannoy). Les 9 *Ex dono* suivants nous montrent l'équipement du siège antérieur au Vieux-Briostel, alors que 15 de ces analyses se rapportent à la future grange du Thieuloy et 25 à celle de Belval.

On notera que trois de ces granges sont très voisines l'une de l'autre, qu'elles sont étroitement imbriquées avec au moins deux des granges de Beaupré, et que toute cette région comprise entre Grandvilliers, Thérines et Marseille-en-Beauvaisis – un espace d'environ 20 kilomètres carrés ou 2000 hectares – a été fortement restructurée par la création des nouveaux domaines cisterciens.

En relisant les 58 analyses d'*Ex dono* dans la pancarte de 1158, on se rendra compte également de l'importance des droits publics cédés par les seigneurs laïcs: droits de mairie, droits d'avouerie et de vicomté surtout. On relèvera le nombre des *calumpnie* à apaiser, cinq pour la seule grange du Thieuloy, et on verra par la comparaison avec le recueil des actes originaux antérieurs à 1158, qu'une grande partie des donations importantes a été concédée déjà peu de temps après la fondation de Lannoy.⁷⁸

4. Aspects politiques, sociaux et économiques du rétablissement du grand domaine

Avec la création d'une quinzaine de granges cisterciennes entre 1140 et 1150, le domaine à faire-valoir direct a connu, au nord du Beauvaisis, une renaissance. Certes, la longue liste des exploitations nouvelles que nous avons passées en revue, ne peut pas encore rivaliser avec celle des villas, parfois très grandes, de l'époque gallo-romaine. Pour que les granges se rapprochent davantage de la taille des villas, il faudra plusieurs décennies d'accroissements. Mais au bout d'à peine dix ans déjà, elles sont solidement implantées. Leur emplacement en fonction des axes de communication est aussi évident que pour la plupart des villas, et bien mieux que pour celles-ci nous connaissons la fragmentation antérieure du sol et les multiples opérations nécessaires à la constitution de ces nouveaux domaines.

Quatre granges à l'est du plateau sont établies à proximité de la route qui relie le domaine royal au Vermandois et à la Flandre. Les six granges du groupe central

⁷⁵ L.-E. DELADREUE, Histoire de l'abbaye de Lannoy, Beauvais 1881, avec en appendice l'édition de 468 actes d'après les originaux des Archives de l'Oise.

⁷⁶ Papsturkunden Ile-de-France n° 105.

⁷⁷ Ibid. n° 88.

⁷⁸ DELADREUE, supra n. 75.

accompagnent plus ou moins un axe latéral en direction du nord-ouest. Et sept autres se situent près des lignes de communications qui mènent de Beauvais vers la Manche; elles fourniront une contribution considérable à la colonisation d'une région encore peu développée et formeront le noyau de villages-rue caractéristiques, tels St-Maur (grange du Vieux-Briostel), Haute-Epine (grange de Woimaison), Brombos, Briot et Halloy.⁷⁹

Administrateurs avisés et bientôt juristes redoutables dans tous les domaines du droit, droit féodal aussi bien que droit canon ou droit romain,⁸⁰ les Cisterciens agissent d'abord pour le compte de leur Ordre. Dès le début ils s'appliquent à affranchir leurs domaines autant que possible de toute dépendance économique et juridique. L'aspect politique s'y mêle pourtant aussi et c'est sur ce point que nous voudrions insister d'abord.

Le succès cistercien s'explique en grande partie par leur alliance avec les principales puissances d'une région. En Beauvaisis, ce sont le comte-évêque, le comte de Clermont, les seigneurs de Bulles, de Mello et de Breteuil. Toutefois un allié bien meilleur encore s'offre en la personne du roi de France qui prend un intérêt croissant à la région et y fait intervenir aussi les membres de sa famille.

Les Capétiens soutiendront à fond les Cisterciens. Ils se serviront d'eux pour élargir leur influence en Picardie. Louis VI joue un rôle important dans la fondation de Chaalis, il confirme celle de Beaupré et de Froidmont. Son fils, Louis VII, prête sa médiation à Ourscamp, il souscrit à l'acquisition de droits publics. Deux de ses frères, l'évêque Henri surtout, participent activement à son action.^{80a} Suger de St-Denis, principal conseiller du roi, donne en censive une forêt importante, son successeur Eudes l'agrandit. Et tout près des granges d'Ourscamp, à 5 km de Warnavillers, Louis VII fonde une ville nouvelle dont le nom indique l'origine: La Neuville-roy.

Fondée avant l'avènement de Philippe Auguste,⁸¹ cette villeneuve peut compter sur l'accroissement général de la population. Un surcroît d'afflux lui est garanti par la disparition de deux villages sacrifiés à l'élargissement des granges de Warnavillers et d'Ereuse. Le premier cas, déjà mentionné, éclaire combien l'équilibre social et politique s'est modifié au détriment de la noblesse régionale: Guy de Sacel renonce à l'avouerie de Warnavillers et de Bertransart, il soumet la personne de son maire à l'autorité des frères d'Ourscamp et, fait surprenant, ce maire fournira aux Cisterciens le cens payé auparavant au seigneur laïc.⁸² Pour le faire, il continue bien sûr de prélever

⁷⁹ La carte au 100.000^e suffit pour reconnaître ces villages-rue au nord-ouest de Beauvais. Les villages d'Halloy et de St-Maur sont des créations des Cisterciens de Lannoy au XIII^e siècle: DELADREUE, Hist. de Lannoy (supra n. 75) p. 71, 130 sqq.

⁸⁰ D. LOHRMANN, Zur Vorgeschichte der Dekretale X 3.17.3.: Der Prozeß zwischen Beauvais und Chaalis, dans: Bulletin of Medieval Canon Law N.S. 4 (1974) p. 1-7.

^{80a} Je reviendrai sur cet aspect dans un prochain article. Cf. Appendice I.

⁸¹ Selon la chronique de Gislebert de Mons, éd. VANDERKINDERE, Bruxelles 1904, p. 138, c'est au début de 1182 que le comte de Hainaut incendie *Novam villam Regis in Belvacesio*. La fondation devrait donc dater d'avant 1180. Sa chartre a servi de modèle dès 1183 à celle d'une autre neuville, projetée en commun par le comte de Clermont et l'abbé de St-Denis (Arch. Nat., LL 1171 p. 119 n° 31). C'est aussi Louis VII qui s'associa déjà l'abbé de St-Quentin de Beauvais pour contrôler deux villages voisins de la vallée de l'Aronde: Neufvy et Arnelle (c^{me} de Moyenneville). Recueil des actes de Philippe Auguste I n° 330, 332). On voit que le passage de l'Aronde acquiert une importance grandissante face au comte de Flandre et de Vermandois.

⁸² PEIGNÉ p. 187 n° 318. R. FOSSIER, La terre et les hommes en Picardie I, Paris-Louvain 1968, p. 345 sq., signale un maire sur une grange de Vaucelles en 1167: «chose surprenante».

les redevances des paysans, tant que les tenures de ceux-ci n'auront pas été intégrées au domaine direct de la grange. On ne se trompera donc guère en imaginant leur départ lié à la disparition successive du village de Balainvillers.⁸³ Ce village muni d'une église et d'un moulin au IX^e siècle, n'apparaît plus dans le Pouillé diocésain du XIV^e, ni sur les cartes de l'Ancien Régime. L'accaparement foncier par les Cisterciens y prépare visiblement la « désertion sur front de colonisation ».⁸⁴

Le cas de Caillouel intégré à la grange d'Ereuse est encore plus clairement documenté. C'est ici la seigneurie de Cressonsart, longtemps opposée à l'avance des Cisterciens, qui abandonne (1177) le contrôle d'un village: *agricole prefati territorii terras quas hactenus excoluerant deinceps similiter excolant, donec prefati fratres eas quoquomodo ab eis acquirere poterunt*.⁸⁵ Une partie des habitants de Laneuvilleroy est peut-être venue de ces villages-là.

Presque autant que l'aristocratie régionale, les églises anciennes, les abbayes bénédictines extérieures au diocèse surtout, ont perdu de leur influence au profit des Cisterciens. Mais alors que St-Wandrille, en 1152, se résigne à l'abandon définitif pour se procurer des capitaux (200 livres d'argent), St-Denis garde ses droits de justice et de censive. Bientôt ces établissements anciens pratiqueront partiellement, eux aussi, un retour au faire-valoir direct. L'abbé Suger s'y emploie à plusieurs endroits pour le compte de St-Denis.⁸⁶ En 1165, nous relevons un cas très net pour St-Lucien de Beauvais.⁸⁷

A la même période, de 1160 à 1175, apparaît une seconde génération de granges cisterciennes: la maison de Foucarmont à Arsy, les granges autour de Froidmont.⁸⁸ Une troisième génération suivra à la fin du XII^e siècle ou au début du XIII^e (Le Gallet, Cormeilles, Courroy). Nos quinze granges antérieures à 1150 ne représentent donc qu'un début.

Les Templiers semblent peu représentés sur le plateau du Beauvaisis. Leurs biens se concentrent autour de Clermont et au sud du diocèse d'Amiens (Sommereux, Romescamp), alors que les chanoines réguliers se conforment plus ou moins au modèle cistercien: la terre de Trémonvillers, au nord de St-Just près des restes d'une villa romaine récemment découverte, leur appartient depuis le début du XII^e siècle. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1177 que des accords conclus avec St-Corneille de Compiègne préparent la constitution du domaine de cent muids de terres dénombrées en 1547.⁸⁹ A l'ouest de Compiègne, la *curtis* d'Aiguisy, successeur sans doute aussi

⁸³ PEIGNÉ p. 191, 427-29, 495. NAZART (supra n. 34) p. 168. M. ROBLIN, *Le Terroir de l'Oise*, Paris 1978, p. 259 n. 32, identifie Balainvillers avec *Bladoldivillare*, attesté vers 860 par un document de St-Denis (ibid. p. 306 n° 29).

⁸⁴ J.-M. PESEZ dans: *Villages désertés et histoire économique, XI^e-XVIII^e siècles*, Paris 1965, p. 144-151. Cf. pour l'Allemagne, W. RÖSENER, *Bauernlegen durch klösterliche Grundherren im Hochmittelalter*, dans: *Zeitschrift für Agrargeschichte und Agrarsoziologie* 27 (1979) p. 60-93.

⁸⁵ PEIGNÉ p. 161 n° 268 (1177).

⁸⁶ *De administratione sua* c. 10, 11, 15, éd. A. LECOY DE LA MARCHE, *Œuvres complètes de Suger*, Paris 1868, p. 167, 169, 176.

⁸⁷ *Bibl. Nat.*, Coll. de Picardie 193 fol. 76.

⁸⁸ Supra p. 114 sq. Pour Arsy voir *Papsturkunden Normandie*, éd. J. RAMACKERS, Göttingen 1937, p. 238: *Ex dono Willelmi de Merlou*...; documents individuels à partir de 1164 au cartulaire de Fourcarmont, Rouen *Bibl. Mun.*, ms. 1224, = copie *Bibl. Nat.*, ms. lat. n. a. 248 fol. 201-207.

⁸⁹ L. PIHAN, *Histoire de St-Just-en-Chaussée (Oise)*, Beauvais 1885, p. 380 sqq., 454.

d'un domaine antique, ne pratique que pour une modeste part le faire-valoir direct.⁹⁰ Une énumération des biens de St-Martin-aux-Bois, confirmée en 1147, suggère la même conclusion.⁹¹ Ces indications concernant les ordres militaires et les chanoines réguliers, restent cependant provisoires. Il suffira d'avoir fait comprendre qu'en Beauvaisis l'initiative essentielle est partie du côté cistercien et que d'autres ont enchaîné.

Les chiffres manquent pour mesurer l'accroissement de la production agricole. Des indices seulement permettent de nous en faire une idée. L'élevage tout d'abord a joué en rôle essentiel. Il a permis de disposer rapidement des sommes nécessaires à l'achat d'autres terres. Très tôt, on voit les troupeaux d'Ourscamp causer des dégâts près de la grange clunisienne de Portes; ils circulent fréquemment entre Arsonval et Ereuse.⁹²

Les moutons sont les seules espèces relevées à côté des autres *animalia*. Dès 1160, leur laine est transportée par les convers de quatre grandes abbayes, dont ceux d'Ourscamp, dans une vieille cité du textile: Arras.⁹³ A Beauvais, les convers de Froidmont, Beaupré et Chaalis n'auront, sans doute, pas agi autrement. En 1173, l'évêque de cette ville commande la construction de 30 nouveaux moulins à foulon en l'espace de cinq ans; il prévoit la construction d'autres moulins du même type au-delà de ce délai. Sa commande est passée aux chanoines réguliers de St-Quentin de Beauvais⁹⁴ qui se spécialisent fréquemment dans la construction de ces machines de transformation, alors que les Cisterciens fournissent la matière première.

Reste la production céréalière et celle de légumes. Elle a dû commencer tout de suite pour la propre alimentation des moines, mais également pour honorer les obligations de cens ou de champart, parfois lourdes. On comprend que les cellériers et rédacteurs de cartulaires aient attaché de l'importance à l'allégement de ces charges.⁹⁵ Dans les contrats, ils prennent des précautions: ils ne payeront rien, si le partenaire ne se présente pas au jour convenu pour la division du champart; ils ne payeront rien si la grange est brûlée, l'annone emportée ou la culture des champs impossible par fait de guerre,⁹⁶ ils ne fourniront rien non plus pendant les années de jachère.

Cens de froment et cens d'avoine se succèdent au rythme des années; la troisième

⁹⁰ Papsturkunden Picardie, éd. J. RAMACKERS, Göttingen 1942, p. 331, 21: *Curiam de Aguisi . . .*, avec description des nombreux appendices (1176).

⁹¹ Papsturkunden Ile-de-France (supra n. 19) p. 318 n° 61.

⁹² . . . *quod Ursicampi pecora . . . in transeundo dampnum non inferrent, vel de illato, si accideret, satisfacerent*. PEIGNÉ p. 277 n° 450 (1170). — *quando pecudes ipse ad tondendum de Errosiis ducebantur ad Arcus-vallem*. *ibid.* p. 157 n° 261 (1167-70). Cf. supra p. 122.

⁹³ PEIGNÉ p. 77 n° 114, où apparaissent en outre les abbayes de Foigny (dioc. de Laon), d'Igny (dioc. de Reims) et de Longpont (dioc. de Soissons).

⁹⁴ L.-H. LABANDE, Histoire de Beauvais et de ses institutions communales Paris 1892, p. 271 n° 10. Cf. Anne-Marie BAUTIER, Les plus anciennes mentions de moulins hydrauliques industriels et de moulins à vent, dans: Bulletin philologique et historique 1960, vol. I, p. 585. — A part Chaalis (n. 67), Froidmont, Beaupré et Lannoy acquièrent également des maisons à Beauvais.

⁹⁵ Exemples très nombreux dans tous les cartulaires. Cf. Bibl. Nat., ms. lat. 11003 fol. 303' n° 1247: *Ita quod de XI modii non remanebunt post eius obitum nisi quatuor*.

⁹⁶ Cartul. de Chaalis, ms. lat. 11003 fol. 305' n° 1252: *Quod si . . . grangia combusta fuerit vel per guerram annona ablata, non reddetur eo anno dictus census . . . Quod si predicti fratres imminente guerra predictam terram (XXI modii terre apud Fay inter Soizi et Oencourt) excolere nequiverint, anno illo Ph(ilippus de Sancto Sansone) excolere poterit*. Date: 1150-62.

année est libre. Ces clauses indiquent déjà un régime d'assolement triennal. Un document provenant de la grange du Transloy l'atteste formellement: *cum frumentum fuerit, frumentum reddetur, cum vero avena, avena persolvetur . . . Sed anno tertio quo terra vacua remanserit, nichil penitus persolvemus.*⁹⁷ La recherche ultérieure notera d'autres indices d'une production intensifiée.

*

Disparu ou fortement ébranlé dans ses structures à la fin de l'Antiquité, le grand domaine à faire-valoir direct a mis longtemps à se reconstituer en Beauvaisis. Le haut moyen-âge y a connu, certes, de très grandes propriétés terriennes, les domaines des environs proches de la cité épiscopale en particulier.⁹⁸ Mais les régions excentriques du diocèse ont subi en même temps un abandon considérable en faveur des bois et des ronces.

Après des intermèdes de défrichements passagers aux VII^e et IX^e siècles auxquels participèrent sans doutes les abbayes de St-Denis et de St-Wandrille, le XI^e a connu une série d'initiatives locales encore mal connues. On en retiendra l'installation de chanoines réguliers dans la région de l'Aronde ainsi que de nombreuses activités de la part de seigneurs laïcs, de communautés villageoises ou de sarteurs individuels. Cependant la création de domaines nouveaux commandée non seulement par les besoins d'une abbaye individuelle, mais plutôt par les besoins structurels de la région, est un fait nouveau. Il est significatif de voir que la plupart des quinze granges créées en Beauvaisis peu avant le début de la seconde Croisade (1142-47), a subsisté malgré les crises des siècles suivants. De nos jours, elles existent toujours sous forme de grandes fermes isolées.⁹⁹

APPENDICES

I

1153-1158

Notification par Henri, évêque de Beauvais: 1^o Guillaume de Mello, à la suite de sa mère Basilie et avec l'accord de ses frères et ses oncles, a donné à l'abbaye d'Ourscamp les droits de justice, de voirie et sa part des droits de vicomté dans tout le territoire de Warnavillers. 2^o Renaud de Bulles et deux de ses frères ont donné leur part des droits vicomtaux et approuvé le don de Basilie et de Guillaume.

B. Copie incomplète par Roger de Gaignières d'après l'original aux Archives d'Ourscamp: Bibl. Nat., ms. lat. 5473 fol. 68.

⁹⁷ PEIGNÉ p. 11 n° 16 (probablement de 1158): *ibid.* p. 158 n° 262 (1162). Pour la généralisation de la pratique voir Ch. HIGOUNET, *L'assolement triennal dans la plaine de France au XIII^e siècle* (1956), reproduit dans le recueil d'articles du même auteur: *Paysages et villages neufs du moyen âge*, Bordeaux 1975, p. 170-175.

⁹⁸ Il conviendra de s'y intéresser davantage.

⁹⁹ A. DÏMIER, *Les belles granges cisterciennes du département de l'Oise*, dans: *Archeologia* 85, août 1975, p. 49-61, avec nombreuses photographies ou plans de granges citées dans cet article.

Les dates-limites sont fournies par la présence d'Ansculpe, évêque de Soissons, élu seulement au mois de décembre 1152.

In nomine [sancte et individue Trinitatis]. Ego Henricus Dei gratia antistes Belva(censis) [notum esse volo] quod W(illelm)us de Merlo' dedit ecclesie de Ursicampo iustitiam et viatoriam et quicquid ad suum pertinebat vicecomitatum in toto territorio de Warnaviler *et cetera*. Hoc autem beneficium recognovit idem Willelmus matrem suam Basiliam² iam antea prefate ecclesie contulisse, seque ipsum et fratres suos Manassem et Rainaldum necnon avunculos suos . . . Lanscelinum de Buglis Manassemque et Rainaldum confirmasse.

Actum anno 1152 in mea [et] subscriptorum testium presentia.

S. domini Ludovici Francorum regis.

S. fratris eius et mei Roberti comitis.³

S. Iohannis archidiaconi.⁴

S. Mathei comitis Bellimontis.

S. Mathei de Montemorenchi.

S. Anselini de Insula.⁵

S. Adam castellani Belvacensis.

Preterea⁶ modernorum volo comendari memorie quod Rainoldus Bugliensium dominus concessione uxoris sue Margerite suorumque fratrum Lanscelini et Theobaldi dedit ecclesie Ursicampi quidquid habebat in toto territorio de Warnaviler ex iure vicecomitatus sui, concedens etiam quidquid inde acceperat de parte sororis sue Basilie filiorumque eius W(illelm)i et fratrum ipsius. Que omnia sigilli mei auctoritate volui confirmari.

S. domini Ansculfi Suession(ensis) episcopi.

S. Drogonis de Petrafonte fratris eius.⁷

S. Radulfi de Turricula.⁸

S. Radulfi Turci.⁹

S. Guidonis Saccelli filiique eius Gaufridi.¹⁰

II

1144–1149

Analyse de douze transactions concernant la grange de l'abbaye de Beaupré à Woi-maisons (supra p. 118).

C. Cartulaire de Beaupré, XIII^e siècle: Bibl. Nat., ms. lat. 9973 fol. 137.

¹ Sur la famille de Mello voir W. M. NEWMAN, *Les seigneurs de Nesle en Picardie (XII^e–XIII^e siècle)*, I, Paris 1971, p. 81–88.

² Basilie, dame de Bulles, n'est pas marquée au tableau généalogique donné par NEWMAN, I p. 83, mais la supposition du même auteur, *ibid.* p. 82, va dans la bonne direction.

³ Robert, comte de Dreux et de Braine. NEWMAN, I p. 225 sq., note les relations étroites qui rapprochaient à cette période les deux frères du roi, Henri et Robert. Henri aurait été élu évêque de Beauvais dès 1148.

⁴ Archidiacre de Beauvais, probablement frère du châtelain de Beauvais qui souscrit en dernière position. Cf. NEWMAN, I p. 252 sq., 258 n° 58.

⁵ Ile-Adam. Cf. J. DEPOIN, *Recueil des chartes et documents de St-Martin-des-Champs*, II, Paris-Ligugé 1913, p. 272 n° 370.

⁶ Le texte de ce second acte a été copié, d'après l'original, par GAIGNIÈRES *Bibl. Nat., ms. lat. 5473 col. 69* (10 témoins).

⁷ Dreux de Pierrefonds.

⁸ Peut-être un frère de Pierre de la Tournelle. NEWMAN, I p. 199 sq.

⁹ Raoul le Turc, homme de Dreux de Pierrefonds. *ibid.* p. 175.

¹⁰ Guy de Sacel, cité supra p. 112, 120.

Le premier feuillet de chaque chapitre du cartulaire de Beaupré offre des analyses très soignées en une présentation exemplaire: Les titres et les chiffres romains sont écrits, ou soulignés, à l'encre rouge. Nous les relevons en majuscules. Les initiales de Conf(irmatio) alternent entre le rouge et le bleu marine.

Le rédacteur du cartulaire a compris d'autre part que ses chapitres, formés en analogie au classement des titres originaux, ne contenaient pas toutes les informations nécessaires pour connaître l'origine des biens ou droits adhérents à une grange. En dehors des titres copiés intégralement à la suite, il donne donc également un résumé des transactions copiées ailleurs. On verra que ces analyses proviennent principalement des pancartes épiscopales classées en tête du cartulaire, au chapitre concernant l'Abbaye. Elles présentent un intérêt considérable, car le début du cartulaire est perdu. On remarquera aussi que le rédacteur a numéroté les actes individuels confirmés à l'intérieur de chaque pancarte. Il s'y réfère avec une grande précision.

C'est à dessein que je ne publie ici que les analyses des actes antérieurs à 1150. Les actes originaux concernant la grange de Woimaisons se trouvent aux Archives de l'Oise, H 4821-4824 (a. 1144-1207).

CAPITULA CARTARUM DE WAISMESONS.

CARTA PRIMA. Confirmatio domini Odonis Belvacensis episcopi¹ de dominio totius territorii de Waismesons² dato a Hugone Merlet et heredibus eius, et a Petro de Milli et heredibus eius concesso, pro sex modiis frumenti heredibus de Hanvoiles reddendis (1144).

II^a. Confirmatio predicti episcopi de donatione Doiberti de Rotengi et heredum suorum qui dederunt quicquid possidebant in territorio de Waismesons pro sex modiis frumenti, qui tamen ad hoc redacti sunt, quod non reddimus nisi XVIII minas frumenti et XVIII minas avene secundum cartam istam, et hec^a est pars altera modiationis heredum de Hanvoiles.^a Item Herfredus, Manasses de Buglis et Balduinus frater Hugonis Merlet et heredes eorum quittaverunt quicquid ad eos pertinebat in territorio de Waismesons (1144).

III^a. Acte de 1221 concernant la modiatio heredum de Hanvoiles.

III^a. Confirmatio secundi Odonis Belvacensis episcopi³ de decima territorii de Waismesons et quibusdam curtulis datis ab abbate et conventu Sancti Luciani pro LXX^a libris (1146).

CAPITULA QUEDAM AD WAISMESONS PERTINENTIA QUE NON INVENIUNTUR IN CARTIS DE WAISMESONS.^b

Confirmatio secundi Odonis Belvacensis episcopi de tenemento in territorio de Waismesons concesso ab Albreia de Rothoires et heredibus eius. IN^c SECUNDA ABBATIE XV^o.

Confirmatio O. episcopi de concessione Walberti de Rothoires et heredum eius super tenemento in territorio de Waismesons. QUERE IN II^a ABBATIE XVI^o.

Confirmatio O. episcopi. Item de concessione Assonis fratris predicti Galberti. IN EADEM XVII^o.

Confirmatio eiusdem de tenemento in territorio de Waismesons ab Hugone de Pratella, et de uno ibidem curtulo a Girardo de Sancto Audomaro concesso. IN EADEM XVIII^o.

¹ Eudes II, évêque de Beauvais, 1134-44.

² Woimaisons, dép. Oise, ct. Marseille-en-Beauvaisis, c^{te} Haute-Epine.

³ Eudes III, évêque de Beauvais, 1144-49.

a) et hec - Hanvoiles: remarque personnelle du rédacteur de C.

b) Ces analyses précèdent celles des Capitula cartarum de Waismesons C.

c) ajouté en marge, non souligné en rouge.

Confirmatio O. episcopi de concessione Arnulfi. IN EADEM XIX^o.

De concessione Wernonis de Pice. IN EADEM XX^o.

De concessione Drogonis de Boniol. IN EADEM XXI^o.

De concessione Huberti le Marescal Sancti Luciani. IN EADEM XXV^o.

Confirmatio Odonis secundi de decima de Waismesons magna et minuta a canonicis Sancti Michaelis Belvacensis concessa. IN VI^a ABBATIE II^o.^d

d) A l'exception du XVI^o, tous les chiffres se référant à la numérotation interne des pancartes épiscopales, sont ajoutés en marge de C.